



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 8 décembre 2015  
19 heures 00

-----

CS/MG

N° 001935

Service Animation  
jeunesse -  
Convention  
d'animation 2016  
dans le cadre des  
temps d'activités  
périscolaires (TAP) au  
sein des accueils de  
loisirs

Affiché le :

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 1  
- Maryse LAMY

Le mardi 8 décembre 2015 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 02 décembre 2015, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Maryse LAMY (Conseillère Municipale).

**ONT DONNE PROCURATION** : Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt)

M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint)

**ABSENTS** :

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

Le conseil municipal a approuvé :

- par la délibération CS/VC n° 1724 du 08 juillet 2014, l'existence des accueils de loisirs périscolaires « le jardin » aux écoles Giono Bosco et l'accueil de loisirs Jean Moulin rue st Michel
- par la délibération CS/MG n° 1854 du 02 juin 2015, le projet éducatif de territoire (PEDT) 2015-2018.

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires s'est accompagnée au titre de l'année 2014-2015 d'une réflexion pour promouvoir des activités pédagogiques, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h45 à 18h00, dans le cadre d'un projet éducatif des accueils périscolaires municipaux.

Ce projet éducatif vise à associer largement l'ensemble des acteurs locaux, et notamment les acteurs du monde associatif. Dans ce contexte, il est fait appel aux compétences associatives pour aider la commune à mettre en place des activités, source de découverte et de sensibilisation des enfants à des pratiques sportives, culturelles, de loisirs, dans le cadre des accueils de loisirs périscolaire

Le conseil, par délibération CS/MG n°1737 du 16 septembre 2014, a également approuvé un modèle de convention.

Le décret 2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif de territoire prévoit qu'il est possible d'inclure, à titre expérimental, des intervenants ponctuels dans le calcul du taux d'encadrement. A ce titre, il convient de modifier la convention citée précédemment notamment l'article 4 « responsabilité ».

Il est demandé au conseil d'approuver le nouveau modèle de la convention d'animation dans le cadre des temps d'activités périscolaires(TAP) au sein des accueils de loisirs joint en annexe.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE**

**Approuve** le modèle de la convention d'animation 2016 dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP) au sein des accueils de loisirs.

**Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces en application de la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
**Dominique SANTONI**